

Bulletin communal

ELLEMELLE - OUFFET - WARZEE

Rue du Village 3 – 4590 OUFFET

commune@ouffet.be

www.ouffet.be

T : 086/36.61.36

F : 086/36.73.79

Application
mobile



Septembre
2024

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
Mercredi : 9h – 12h et 13h – 16h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h
Samedi* : 07/09/24 & 21/09/24 de 10h à 12h

Bibliothèque communale : L'heure du conte

Comme tous les derniers mercredis du mois, l'heure du conte du mois de septembre se déroulera entre 15h30 et 16h30, le mercredi 25/09/2024.

N'oubliez pas que, pour que la session se passe au mieux, la bibliothèque ferme ses portes au public à 15h30 lors de ces animations.



Dépôt des poubelles en dehors des jours de collecte

En raison des problèmes récurrents causés par le dépôt des poubelles en dehors des jours de collecte et conformément au règlement de collecte adopté par le conseil communal le 16/12/2021 nous vous prions de bien vouloir respecter les points suivants :

- 1) Il est interdit de déposer ou de laisser vos conteneurs le long de la voirie publique à des jours autres que ceux prévus pour la collecte **c'est-à-dire le vendredi, avec une tolérance le jeudi à partir de 18h00**, sauf autorisation écrite et préalable de l'autorité compétente ;
- 2) Lorsqu'ils ne sont pas collectés en même temps que les déchets qu'ils contiennent, les récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte c'est-à-dire **le vendredi**.



Le retour des rats : en êtes-vous également victime ?

En réponse aux nombreuses interpellations des citoyens concernant la présence de rats, la Commune d'Ouffet a pris des mesures pour se réapprovisionner en granulés de raticide sous forme de sachets.

Ces sachets **sont disponibles gratuitement auprès du service Population de la Commune**, durant les heures d'ouverture. Ils permettent d'éliminer efficacement les infestations de rats.

Afin de prévenir l'apparition de rongeurs, nous recommandons en parallèle à l'ensemble de la population :

- D'éviter de déposer des déchets de viande, fromage, ou poisson dans les composteurs ;
- De nourrir les poules et autres animaux domestiques de préférence à l'intérieur. Si cela n'est pas possible, il faut veiller à ce qu'aucune nourriture ne soit laissée dehors pendant la nuit ;
- De stocker les sachets de nourriture en hauteur ou dans des contenants hermétiquement fermés, plutôt qu'à même le sol ;



En suivant ces recommandations, nous pouvons limiter la présence de rongeurs dans notre Commune. Ensemble, soyons vigilants et proactifs pour maintenir notre Commune propre et saine.

Les élections locales du 13 octobre 2024



Tous les six ans, les électeurs et électrices sont appelés à choisir leurs représentants pour siéger au sein des conseils communaux et des conseils provinciaux.

La commune est l'échelon politique le plus proche des citoyens.

Dans la **commune d'Ouffet**, 11 sièges sont à pourvoir pour le Conseil communal. Le Collège communal se compose, quant à lui, de 5 membres. Le nombre d'élus dépend de celui de la population de chaque entité.

Le CPAS est administré par un Conseil de l'action sociale dont les membres sont élus par le Conseil communal ;

La province se prononce sur toutes affaires d'intérêt provincial. C'est le travail du conseil provincial et du collège provincial. A l'issue des élections, 56 conseillers provinciaux auront été choisis, au sein desquels 5 députés provinciaux seront élus.

Les élections provinciales sont organisées par district (zone géographique qui regroupe plusieurs communes). Il y en a 10 en Province de Liège. Ouffet fait partie du district, de l'arrondissement administratif de Huy, tout comme 16 autres communes. Nous y désignerons 6 conseillers.

QUAND ET POUR QUI VOTEZ VOUS ?

Tous les 6 ans, en Province de Liège, vous désignez donc (directement ou indirectement) :

- 56 conseillers provinciaux et 5 députés provinciaux ;
- Des conseillers communaux, 1 bourgmestre, des échevins (dont 1 président de CPAS), des conseillers de CPAS.

QUI VOTE ?

Pour les élections communales

Tout citoyen belge (jouissant de ses droits civils et politiques), âgé de 18 ans accomplis le jour des élections et qui est inscrit au registre de la population de la commune au plus tard le 1^{er} août 2024.

Les citoyens, membres d'un des 28 pays membres de l'Union européenne (UE), peuvent également voter s'ils ont introduit une demande auprès de la commune avant le 21 juillet 2024.

Les citoyens non membres de l'UE pouvaient introduire la même demande moyennant certaines conditions supplémentaires.

Pour les élections provinciales

Tout citoyen belge (jouissant de ses droits civils et politiques), âgé de 18 ans accomplis le jour des élections et qui est inscrit au registre de la population de la commune au plus tard le 1^{er} août 2024.

Les ressortissants étrangers, issus ou non d'un pays membre de l'Union européenne, ne peuvent donc pas y participer.

LA CONVOCATION

Quelques jours avant les élections, les Belges et les étrangers inscrits recevront leur convocation dans leur boîte aux lettres. Si ce n'est pas le cas, **il est toujours possible d'en obtenir une en se rendant à l'administration communale jusqu'au jour de l'élection, le 13 octobre à midi.**

LA PROCURATION

Le vote par procuration permet, en cas d'absence le 13 octobre 2024, de se faire représenter par un autre électeur.

Quatre cas de figures justifient de donner procuration à un autre électeur. Pour chaque situation, une pièce justificative sera demandée en plus du formulaire de procuration.

Le 13 octobre si :

- L'électeur ou un proche est malade et il ne peut se déplacer pour aller voter alors il devra fournir un certificat médical d'un médecin (qui n'est pas candidat).
- L'électeur est à l'étranger pour des raisons non professionnelles alors une preuve de réservation OU un titre de transport OU une attestation d'un organisme de voyage OU une déclaration sur l'honneur attestée par le Bourgmestre.
- L'électeur travaille ou étudie alors un certificat de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement ou une déclaration sur l'honneur (en cas de travailleur indépendant) attestée par le Bourgmestre.
- L'électeur est juridiquement privé de liberté alors il devra fournir un certificat de l'établissement où l'électeur séjourne.

Comment donner procuration?

1. S'assurer d'être dans une situation justifiant un vote par procuration;
2. Compléter le formulaire de procuration et y joindre la ou les pièce(s) justificative(s);
3. **Le jour de l'élection**, le porteur de procuration (le mandataire) se présente au bureau de vote dans lequel le mandant (la personne qui a donné procuration) est convoqué en étant muni:
 - **De sa convocation;**
 - **De sa carte d'identité;**
 - **Du formulaire de procuration dûment complété et signé par le mandant et par lui-même;**
 - **De la ou des pièces justificatives nécessaires.**

Le président du bureau de vote vérifiera ces documents et pourra, le cas échéant, **refuser** le vote par procuration si la procédure n'est pas respectée.

Le mandant ne peut remettre une procuration qu'à un autre électeur. Les électeurs belges ne peuvent remettre la procuration qu'à un autre électeur belge. Celui-ci ne pourra porter qu'une seule procuration.

Attention!

Le porteur de procuration (le mandataire) devra se rendre dans le bureau de vote dans lequel le donneur de procuration (le mandant) est convoqué.

Si le porteur de procuration est convoqué dans un autre bureau, celui-ci devra donc se rendre dans 2 bureaux différents: le 1^{er} pour lui-même et le second pour le donneur de procuration.

S'INFORMER SUR LES ÉLECTIONS

Vous avez encore des questions au sujet des élections? Le portail <http://electionslocales.wallonie.be> contient une multitude d'informations.

De plus, le soir du 13 octobre, les résultats s'afficheront, en temps réel, en fonction de l'évolution du dépouillement.

UNE ENQUETE CITOYENNE SUR VOS CONDITIONS DE VIE ET VOTRE ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX

De la mi-septembre à la mi-novembre, une enquête inédite de grande ampleur sera réalisée auprès des citoyens dans toutes les communes francophones de Wallonie par l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique (IWEPS) en tant qu'Autorité Statistique de la Région wallonne.

L'enquête aborde une série de questions qui concernent les conditions de vie des personnes et leur accès aux droits fondamentaux.

Les résultats de cette enquête serviront à enrichir l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), un outil d'aide à la décision mis à la disposition des acteurs locaux. L'ISADF permet d'identifier les besoins de la population et de promouvoir la programmation d'actions adéquates pour favoriser un accès efficace et équitable aux droits pour tous.

Concrètement, du 15 septembre au 15 novembre 2024, 102.000 citoyen·nes recevront par la poste un courrier d'invitation à participer à cette enquête. Ces personnes auront été tirées au sort dans le Registre national et réparties dans les 253 communes francophones de Wallonie. Elles pourront choisir entre deux modalités de réponse : soit en ligne via une interface web, soit en utilisant un questionnaire papier qui sera joint au courrier d'invitation.

Aucune connaissance particulière n'est requise pour répondre aux questions. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En répondant à ce questionnaire, les personnes interrogées apportent leur contribution à un projet de société : leurs réponses aident à comprendre les obstacles à l'accès et à l'exercice de leurs droits fondamentaux et à adapter en conséquence l'orientation des dispositifs d'actions afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Participer à l'enquête est un enjeu important pour pouvoir améliorer la prise de décision au niveau local.

Plus d'informations : <https://www.iweps.be/enquete-isadf-2024/>



Nouveauté : Service EPN MOBILE

A collage-style graphic for the EPN MOBILE service. It features several photos of diverse people: a woman in a red shirt, a man with a beard, a woman holding a child, and a man with glasses using a laptop. There are also icons of a blue megaphone, a red heart, a yellow bell, and a green phone icon. The text 'e epn' is prominently displayed, followed by 'Espaces publics numériques de Wallonie' and 'Ouffet'. Below this, the title 'Service EPN MOBILE' is written in bold. A quote in italics says 'Si vous n'allez pas à l'EPN, l'EPN ira à vous!'. A light blue box contains the text 'L'animateur/animateur de l'EPN peut se rendre à votre domicile gratuitement...'. Another light blue box at the bottom says '...et vous accompagner dans vos démarches liées au numérique'. The background is light blue with white plus signs scattered around.

Informations et inscriptions

📞 0478/70.20.51

✉ cce.davidservais@gmail.com



Formation EPN : Septembre et octobre 2024

Besoin d'apprendre les outils numériques ?

L'EPN d'Ouffet vous propose ses formations en informatique tous les **jeudis de 9h à 12h** à la bibliothèque d'Ouffet (sous réserve d'inscription) au prix de 5 € par séance.

PROCHAINE FORMATION :

- 05/09/2024 : L'intelligence artificielle : Et si on en parlait ?
- 12/09/2024 : Créer des illustrations avec l'intelligence artificielle ;
- 19/09/2024 : Créer des chansons avec l'intelligence artificielle ;
- 26/09/2024 : Je me familiarise avec la banque en ligne ;
- 03/10/2024 : Réaliser des achats et ventes en ligne sans risque.



PERMANENCES

Pour un problème plus spécifique : l'EPN d'Ouffet propose également des rendez-vous individuels gratuits pour répondre à vos questions les **jeudis après-midi** (sous réserve d'inscription uniquement).

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

0478 70 20 51

cce.davidservais@gmail.com

Greova : Projet pilote/séance d'information NOVA – Planning semestre



Transport & logistique pour l'e-commerce local en Ourthe-Vesdre-Ambève
www.n-ova.be

Devenez partenaire et boostez l'e-commerce local !

Parc artisanal de Harzé (SPI)
Rue de la Fagne 3/B - 4920 Harzé/Aywaille
info@novalocal.be - Tél.: 04 240 14 31
www.n-ova.be  Nova Local

Le projet pilote NOVA, lancé par le GREOVA, vise à dynamiser l'e-commerce local en Ourthe-Vesdre-Ambève. En collaboration avec Transport Castronovo-Ferron (TCF) et avec le soutien de la Région wallonne, nous proposons des solutions de gestion logistique, création de sites web, gestion de commandes en ligne et stratégies marketing numériques.

Rejoignez-nous !

Producteurs et commerçants, contactez-nous dès aujourd'hui pour devenir partenaires, bénéficier de ces services pour développer votre présence en ligne et rendre votre entreprise plus compétitive.



Remplissez dès maintenant notre formulaire pour façonner nos actions selon vos besoins. Merci de votre participation !



Transport & logistique pour l'e-commerce local en Ourthe-Vesdre-Ambève

Séance d'information

Ouffet

Jeudi 3 octobre à 19h
Salle du Conseil communal
Rue du Village, 3 à 4590 Ouffet



Commerçants et producteurs de l'OVA

découvrez le service complet pour développer votre vente en ligne



Présentation
Vos avantages/vos besoins
Questions/réponses

www.n-ova.be  Nova Local



GROUPEMENT RÉGIONAL ÉCONOMIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLÈVE

Digital Wallonia

« OVA CONNECTÉE 2022-2024 »

Formations Gratuites

Lundi 16 septembre de 9h à 12h / Comblain-au-Pont
Facebook (2) - Perfectionner sa stratégie

Lundi 23 septembre de 9h à 12h / Aywaille
Se sensibiliser à la cyber sécurité

Lundi 30 septembre de 9h à 12h / Ouffet
Instagram (2) - Perfectionner sa stratégie

Lundi 7 octobre de 9h à 12h / Chaudfontaine
S'initier à l'e-commerce (partie 1)

Lundi 14 octobre de 9h à 12h / Aywaille
S'initier à l'e-commerce (partie 2)

Lundi 4 novembre de 9h à 12h / Comblain-au-Pont
Canva (2) - Perfectionner les outils avancés

Lundi 18 novembre de 9h à 12h / Ouffet
Google My Business : Être visible sur Google

Lundi 25 novembre de 9h à 12h / Chaudfontaine
Créer sa première newsletter

Lundi 2 décembre de 9h à 12h / Ouffet
Monter ses vidéos sur smartphone (session 2)

PUBLIC CIBLE

Tous les acteurs économiques de la région OVA : producteurs, indépendants, artisans, HoReCa et autres commerçants



Inscriptions obligatoires

Ghislaine Delvenne +32 (0)4/384.67.88
greova@greova.be





Nos différents ateliers à partir du 03 septembre 2024 :

- Mardi de 14h à 17h : aquarelle pour adultes 1x/semaine
- Mercredi de 14h à 17h : toutes techniques pour enfants (6-12 ans) 1x/semaine
- Jeudi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine
- Vendredi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine
- Samedi de 09h30 à 12h30 : toutes techniques pour ados 1x/semaine
- Samedi de 14h à 17h : toutes techniques pour adultes 1x/semaine

Inscriptions possibles à tout moment de l'année

Contact : CHARLIER Marie-Cécile : 0494/18.93.73

Internet : www.academiedesardennes.be





CAP SUR VOTRE SANTÉ

POSEZ UN AUTRE REGARD SUR VOTRE QUOTIDIEN

Profitez de 4 ateliers pour apprendre à cultiver la sérénité par le mouvement et l'auto-hypnose.

A partir du jeudi 17 octobre 2024

De 17h30 à 18h30 et de 19h00 à 20h00
Salle aux Oies - Ouffet

**4 ATELIERS
= 60 €**

Information et réservation : Isabelle Delsemme, kinésologue 0499/17.28.14 / Marie Massart, hypnothérapeute au 0472/33.37.99



La Politesse
礼儀

Le Courage
勇気

La Sincérité
誠実

Le Contrôle de soi
克己

L'honneur
名誉

La Modestie
謙虚

L'amitié
友情

Le Respect
敬意

JUDO CLUB OUFFET

Fin de saison sportive et festive - 06/07/2024




Début de saison 2024/2025
La reprise des cours est prévue
le vendredi 30 août 2024 à 19h.

Envie de pratiquer le judo dans un esprit familial et ouvert, rejoins-nous, il y a cours les lundis et vendredis.

Viens participer
à 3 cours d'essai gratuits
avec un judogi en prêt.

Infos pratiques pour les cours

Quand? Lundi et vendredi de 19h à 20h pour les enfants
Jusque 20h30 pour les plus grands.

Où ? Au hall omnisport de l'ILC Saint François
rue du Perron à Ouffet

Combien ? 140€ pour l'année,
donnant accès aux cours et aux compétitions
incluant l'assurance et l'affiliation à la Ligue

Contacts - Eric Loix: 086/367037 - Renaud Loix: 0472/588843
judoclubouffet@gmail.com

Infos / Actualités - www.facebook.com/judoclubOuffet

L'A.S.B.L. Les Foyons d'ELLEMELLE

vous convie à son

Tournoi de belote ce samedi 12 octobre
Dès 17h00 en la salle l'AURORE à ELLEMELLE



Début du tournoi à 18h00



Petite restauration – Nombreux lots
Inscriptions au 0499/24 08 78 ou à l'adresse mail : les-foyons@gmail.com
Au plaisir de vous y retrouver !!
Suivez-nous sur notre groupe Les Foyons d'Ellemelle





YOGA – SALLE L'AURORE

16/10/24
DE 18H À 20H

30 €

SÉANCE RESSOURÇANTE NOUS INVITANT À REVENIR À LA
SIMPLICITÉ COMME LA NATURE QUI ENTOURE LE LIEU

A Ellemelle (Ouffet) en province de Liège




amandine.latetedanslesetoiles@gmail.com +32 (0) 479 45 70 02 www.latetedanslesetoiles.be

C.C.C.A. : Conférence débats – Carnet de vie

Le 19 septembre à 17h à la salle aux oies.

Le carnet de vie a pour objectif d'aider toute personne à envisager sereinement les étapes de sa vie. Cela va des aspects purement administratifs, légaux, de santé... et à vos souhaits, si pour une raison ou autre vous seriez dans l'incapacité de le faire vous-même.

Avis d'enquête publique – Modification de voirie

Rue Brihî Tiyou à Ouffet

Le collège communal fait savoir qu'il a été saisi d'une demande de modification de voirie en vue d'une future urbanisation d'une parcelle à diviser en 3 lots située en zone d'habitat à caractère rural (voir plan ci-après).

Situation du terrain concerné : Ouffet, 1ère division Ouffet, Rue Brihî Tiyou, parcelle cadastrée section B n° 179T

Le projet : Division d'une parcelle en 3 lots en vue d'une future urbanisation de celles-ci – Cession d'emprise de voirie à intégrer au domaine public

Cette demande implique la cession d'une emprise de voirie à intégrer dans le domaine public à partir de la rue des Partisans à Ellemelle ; la réalisation d'une enquête publique est donc requise conformément aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le dossier est soumis à enquête publique du 2 septembre au 1^{er} octobre 2024 en application du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables à l'Administration communale d'OUFFET, rue du village n°3 à 4590 OUFFET (s'adresser à l'accueil) du lundi au vendredi de 09 H à 12 H, le mercredi après-midi de 13 H à 16 H et le samedi matin de 10 H à 12 H (***sur rendez-vous uniquement***).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal et porteront la mention : **ENQUETE PUBLIQUE (Mod.Voirie : PURB/2024/3)** :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET ;
- Par fax : 086/36.73.79 ou courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ouffet.be ;
- Remises à Monsieur IMHAUSER Renaud, responsable du service urbanisme.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès de Monsieur Renaud IMHAUSER lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante :

Administration communale d'Ouffet, rue du Village n° 3 à 4590 OUFFET, le 1^{er} octobre 2024, à 11h30.

Le responsable du service urbanisme, chargé de donner des explications sur le projet est Monsieur Renaud IMHAUSER (urbanisme@ouffet.be ou 086/849.315).

Extrait du plan d'emprise annexé à l'arrêté de la députation permanente du Conseil Provincial de Liège

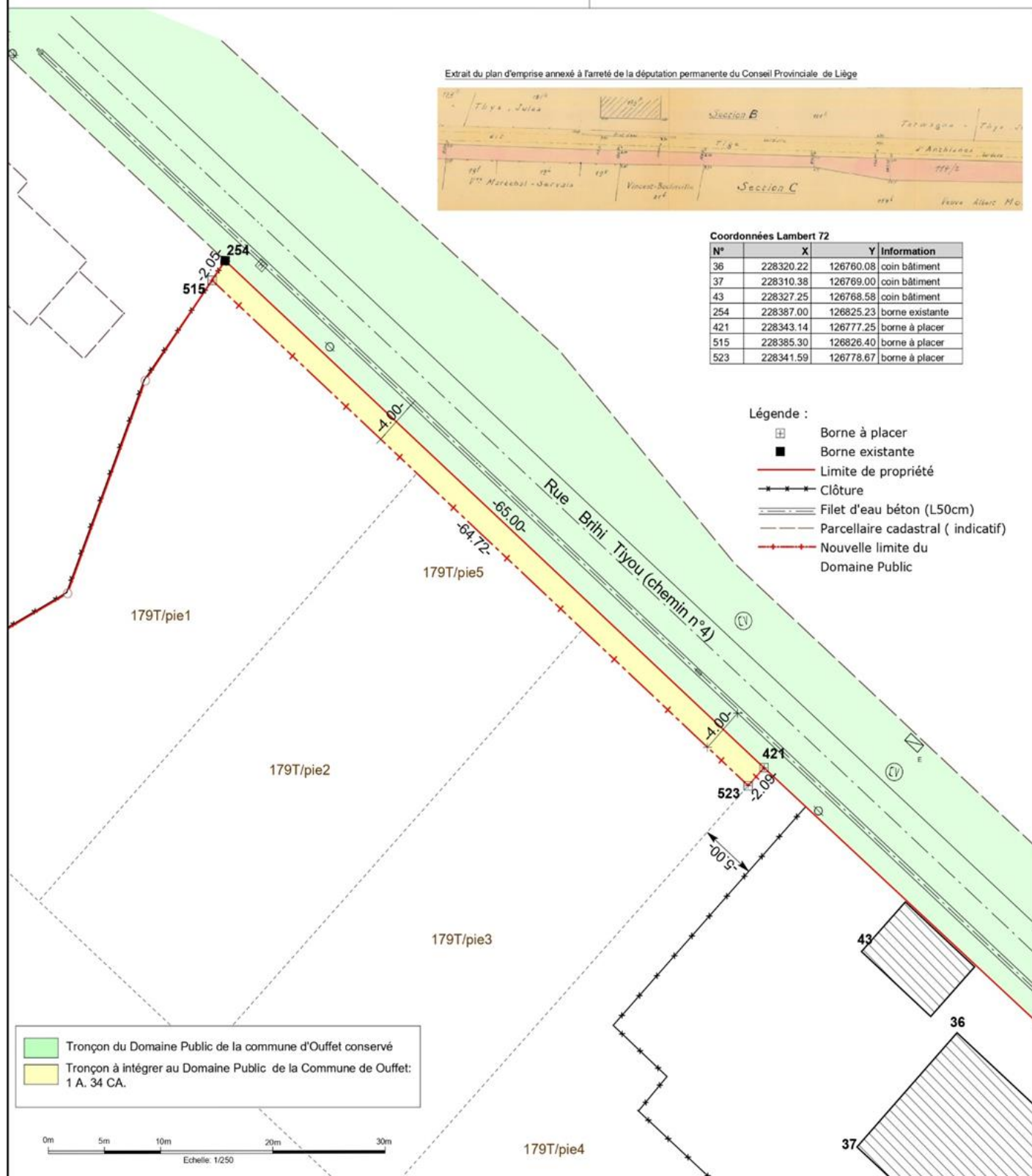


Coordonnées Lambert 72

N°	X	Y	Information
36	228320.22	126760.08	coin bâtiment
37	228310.38	126769.00	coin bâtiment
43	228327.25	126768.58	coin bâtiment
254	228387.00	126825.23	borne existante
421	228343.14	126777.25	borne à placer
515	228385.30	126826.40	borne à placer
523	228341.59	126778.67	borne à placer

Légende :

- Borne à placer
- Borne existante
- Limite de propriété
- Clôture
- Filet d'eau béton (L50cm)
- Parcellaire cadastral (indicatif)
- Nouvelle limite du Domaine Public



Editeur responsable : Arnaud MASSIN, Echevin de l'information